

Mesdames, Messieurs, Chères et chers membres,

Protection contre les UV lors de travaux en plein air

Les effets du soleil sont souvent sous-estimés. Dès les mois de mai-juin, le rayonnement ultraviolet est tout aussi intense qu'en août et les rayons UV peuvent endommager la peau, même en présence d'une faible couverture nuageuse. Les travailleurs exerçant leurs activités principales à l'extérieur comme dans la branche verte sont exposés en l'occurrence.

Risques

Le rayonnement ultraviolet (les rayons UV) du soleil provoque chaque année environ 1000 cas de carcinomes cutanés non-mélanomes lors de tâches exécutées à l'air libre en Suisse. Ce cancer de la peau dit clair ne se manifestant qu'après quelques années, il est d'autant plus important de se protéger et de prendre des mesures organisationnelles.

La Suva recommande de mettre en œuvre au moins l'une des mesures suivantes :

- Planifier les travaux d'après la position du soleil pour éviter de les accomplir en plein soleil
- Ombrager les postes de travail à l'aide d'une tente ou d'un velum (ou voile pare-soleil)
- Protéger le front, le nez, les lèvres et les oreilles avec un couvre-chef à visière et à protège-nuque (par exemple fixé au casque) ou avec un chapeau à bord large.

Voir à ce propos la [fiche d'information](#) de la ligue contre le cancer.

En coopération avec la Suva, nous avons lancé une campagne de sensibilisation concernant la protection contre le soleil ! Nous commençons la sensibilisation via la formation initiale (introduction dans le 1^{er} CIE). Afin que les personnes en formation de la branche verte protègent bien du soleil les zones particulièrement sensibles de leur tête dès le départ, nous nous réjouissons de leur remettre à toutes (depuis le début de l'apprentissage en 2019) un chapeau de soleil offert par la Suva.

Quelle chaleur ! Que faire ?

Liste de contrôle : [Travailler sur des chantiers en plein air à la chaleur](#)